

les fils de laboureurs qui viendraient s'établir en Bresse et qui y seraient depuis un temps fixé.

3° En levant tout impôt sur les vins qui seraient importés dans les communes les plus pauvres de la Basse-Bresse pour la consommation de ses habitants ; car, il faut le dire, l'usage modéré du vin contribuerait beaucoup à la santé et à la force des laboureurs. Ce dernier privilège ne serait que momentané, parce que je ne doute pas qu'on ne parvint à cultiver avec succès la vigne en Bresse et en Dombes, du moins pour la consommation du pays. Il serait aussi à désirer qu'on put diminuer l'impôt sur le sel, si ce n'est pour toute la France, du moins pour la Bresse ; l'usage de cette substance étendu aux bestiaux en favoriserait la prospérité.

Si, à cause de nos nouvelles mœurs, le gouvernement se refusait d'accorder ces privilèges à des colons qui viendraient peupler la Bresse, alors, le département, plus immédiatement intéressé au succès de l'entreprise, serait autorisé à voter des fonds pour le remplacement des fils de laboureurs et pour faciliter l'introduction des vins et du sel en Bresse, et en mettre le prix à la portée du consommateur.

En suivant cette marche, on obtiendrait bientôt le résultat le plus important, celui duquel dépendent tous les autres, la disparition des marais et des étangs, la destruction de l'élément essentiel de l'insalubrité de la Bresse et de la Dombes.

La culture des terres qui suivrait immédiatement le dessèchement, préviendrait les nouveaux foyers d'insalubrité qui ne manqueraient pas de naître sur le sol desséché des étangs, s'il restait sans culture.

Les habitants de la Bresse respireraient un air infiniment moins humide et dépourvu de miasmes ; conséquemment délivrés du fléau des fièvres, ils reprendraient de la vie et de la force. Les étrangers, qui y viendraient avec des bras vigoureux, y conserveraient leur santé, et du mélange de leur sang avec celui des naturels du pays, naîtrait une génération qui